

Code postal 42410

Commune de VÉRIN

Code INSEE 42327

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° **347/DDPP/2019** du **09/08/2019** mis à jour le | |

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
-PSS du Rhône - <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date **27/08/1986**

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date | |

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M <sup>2</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date | |

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé  
- PPRT des établissements ADISSEO France - Tourmaline Real Estate (18/07/2018) - oui  non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

**Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire**

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1  très faible      zone 2  faible      zone 3  modérée      zone 4  moyenne      zone 5  forte

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon**

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3      oui       non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Information relative à la pollution de sols**

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)      oui       non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés  
. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle      nombre   
. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique      nombre

<http://www.loire.gouv.fr/informations-des-acquereurs-et-des-locataires-ial-a765.html>

**Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits**

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PSS du Rhône : dossier consultable en commune

PPRT des établissements ADISSEO France - Tourmaline Real Estate :  
<http://www.loire.gouv.fr/risques-technologiques-r979.html>

**Cartographies relatives au zonage règlementaire**

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage informatif du PPRT :  
<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

Le zonage règlementaire est disponible à l'adresse citée au paragraphe précédent. ("documents de référence").

date : Décembre 2019

le préfet de la Loire

Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Loire  
[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)